

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	= 19
14/04/2026	14/04/2026	Présents à l'ouverture de la séance	= 16
		Votants la présente délibération	= 18

L'an deux mil vingt-six, le Lundi vingt avril à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de Louplande.

Etaient présents : Noël TELLIER, Gaël PELTIOT, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Alain LORIOT, Betty GAZEAU, Aline JOURDAIN, Joachim RATTIER, Suzy DIEUL, Séverine NICAISE, Willy AUBERT, Romain MENAGÉ, Thomas GOUFFIER, Jean-Philippe BRAULT, Guillaume FRETAULT, Ludivine CHEVALIER,

Absentes excusées : Catherine BAZOGE (pouvoir donné à Séverine NICAISE), Anne-Sophie COUDERC, (pouvoir donné à Suzy DIEUL), Ludivine ENGOULVENT

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe BRAULT

Formant la majorité des membres en exercice

### Délibération N° 20.04.2026-3

#### ➡ 3°) Commission « Appel d'offres » - CAO :

Conformément au code des marchés publics (article 22), le Conseil Municipal procède à l'élection de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants pour constituer cette commission chargée de l'ouverture des plis des marchés de travaux.

Monsieur Le Maire est président de cette commission.

L'élection se fait au scrutin de liste, à bulletin secret.

→ Election des membres titulaires : Une seule liste a été déposée =

Claudette GARNIER – Willy AUBERT – Joachim RATTIER

**Nombre de votants : 18 – nombre de voix obtenues par la liste : 18**

**Ont été élus membres titulaires de la commission « Appel d'offres » - CAO : -**

**- Claudette GARNIER – Willy AUBERT – Joachim RATTIER**

→ Election des membres suppléants : Une seule liste a été déposée =

Gaël PELTIOT – Alain LORIOT – Romain MENAGÉ

**Nombre de votants : 18 – nombre de voix obtenues par la liste : 18**

**Ont été élus membres suppléants de la commission « Appel d'offres » - CAO :**

**- Gaël PELTIOT – Alain LORIOT – Romain MENAGÉ**

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture

le

et de l'affichage en lieu public le 23 avril 2026

pour copie conforme

Louplande, le 23 avril 2026

Signature des signataires au registre

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201698-20260420-20042026-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2026

Affichage : 28/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Le secrétaire de séance :  
Jean-Philippe BRAULT

